



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2009

Pays : **Serbie**

Correspondant national

Nom Prénom : **HOMEN Slobodan**

Profession :

Organisation : **Ministry of Justice**

E-mail : **slobodan.homen@mpravde.gov.rs**

N° Téléphone :

Nom Prénom : **VLASIC KOTUROVIC Milica**

Profession :

Organisation : **Ministry of Justice**

E-mail : **mvkoturovic@mpravde.gov.rs**

N° Téléphone :

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants

7350222

2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat / le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national	13700000000
Niveau territorial / entités	

3) PIB par habitant (en €)

4597

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

4056

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2009

89

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies, le cas échéant:

National Bank of Serbia

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

195863391

7) Veuillez préciser

The above sum relates to court budgets and excludes prosecutors, the High Judicial Council, the State Prosecutorial Council, the Office of the Republican Attorney General and misdemeanor organs

8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veuillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés ou indiquer NA (non disponible) dans le cas où ce montant est impossible à évaluer:

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	133565955
Budget public annuel alloué aux nouvelles technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance)		NA
Budget public annuel alloué aux frais de justice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	65377307
Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement)		NAP
Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	11949797
Budget public annuel alloué à la formation		NAP
Autres (Veillez préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	7121534

Commentaire :

Law on the Budget for 2008

9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années):

There is an increasing tendency.

10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

- en matière pénale ?
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)

83533573

12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)

Veillez préciser les éléments composant ce budget de l'ensemble du système judiciaire:

. Montant 332713073

Commentaire :

Excluding the budget for the Constitutional Court.

Annual apportions from the budget cover courts, prosecutors, High Judicial Council, State Prosecutorial Council, Office of Republican Attorney General, misdemeanor organs, Ministry of

Justice and the prison system.

13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

. Montant

Commentaire :

The Law on the Budget does not prescribe separate allocations for legal aid

14) Si possible, veuillez préciser (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales
Montant	NAP	NAP

Commentaire :

Legal aid is included in overall current expenditures. The Law on the Budget does not envisage separate legal aid allocations

15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

. Montant 26845371

Commentaire :

This budget is intended for the Office of the Republican Prosecutor, War Crimes Prosecutor, District Prosecutors and Municipal Prosecutors

17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice				

	Oui	Non	Oui	Oui
Autre ministère	Non	Non	Oui	Oui
Parlement	Non	Oui	Non	Non
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Oui	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 18) :

Ministry of Finance is also responsible

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 8, 11, 12, 13, 14 et 16

The Law on Amendments to the Law on the Budget for 2008 (Official Gazette of the Republic of Serbia no. 102/2008 of 5 November 2008)

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Non	Non
Autres	Non	Non

21) Si autres, veuillez préciser (au regard de la question 20):

22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui
 Non

24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Nombre
Total	
en matière pénale	
en matière autre que pénale	

Commentaire :

25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?

- Oui
 Non

26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :

	Oui	Montant en €
en matière pénale		
en matière autre que pénale ?		

Commentaire :

27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien- fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?

- Oui
 Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte tribunal/organe externe?

29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?

- Oui
 Non

Veillez préciser:

30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	Oui (la décision judiciaire peut porter sur la manière dont les frais de justice sont payés par les parties)
en matière pénale ?	Oui
en matière autre que pénale ?	Oui

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 24 et 26:

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement:

aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet: Oui

à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet: Oui

<http://www.vrh.sud.rs/code/navigate.php?Id=563>

à d'autres documents (par exemple formulaires) ? adresse Internet: Oui

32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :

	Dispositif d'information	Modalités d'audition	Droits procéduraux	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Oui	Non
Victimes du terrorisme	Oui	Oui	Oui	Non
Enfants/Témoins/Victimes	Oui	Oui	Oui	Non
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Oui	Non
Minorités ethniques	Non	Oui	Oui	Non
Personnes handicapées	Non	Oui	Oui	Non
Délinquants mineurs	Oui	Oui	Oui	Non
Autres	Non	Non	Non	Non

Commentaire :

35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en

- un dispositif public ?
 une décision du tribunal ?
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

It concerns criminal cases where the victim claims compensation in civil proceedings.

37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The trial chamber grants compensation up to the limit set by the case law of the Civil Cases Department of the highest-ranking court which has jurisdiction over such cases.

38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
 non exécution des décisions de justice?
 arrestation injustifiée ?

condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

Compensation is paid from the Budget of the Republic of Serbia

41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
 enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
 enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
 enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
 enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
 enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc. :

National and other televisions, NGO and some newspapers.

42) Si possible, veuillez préciser :

	Oui (enquêtes systématiques : par exemple annuelles)	Oui (enquêtes occasionnelles)
Enquêtes au niveau national	Non	Oui
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Oui

43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure) du système judiciaire?

- Oui
 Non

44) Si oui, veuillez préciser :

Veuillez donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?

	Délai pour répondre (Oui)	Délai pour traiter la plainte (Oui)
Tribunal concerné	Oui	Oui
Instance supérieure	Oui	Non
Ministère de la Justice	Oui	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Non	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non

Commentaire :

The Supreme Court of Serbia resounded to all complaints submitted in 2008. By taking a series of steps, such as monitoring the duration of court proceedings, asking the trial judge to respond to the allegations contained in the complaint, which mostly concerned undue length of proceedings in general or undue length of time between two hearings or between the final hearing and the issuing of a decision, the Supreme Court has succeeded in accelerating the proceedings in most of the cases where it was objectively possible.

If it receives similar complaints from citizens, the Ministry of Justice too can invoke its oversight powers for checking whether the prescribed deadlines were duly observed

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau). Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Nombre total
Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	138
Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	17
Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut également les cours suprêmes et/ou les juridictions supérieures)	199

46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés):

Commercial courts

47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

Starting 1 January 2010, the number of courts and judges has been downsized to make the judicial system more efficient. New courts have been established, such as the Supreme Court of Cassation, Appellate Courts, first-instance Basic and Higher Courts and Misdemeanor Courts and Commercial courts.

48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

	Nombre
un recouvrement d'une petite créance.	138
un licenciement	138
un vol avec violence	138

Veuillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

Jurisdiction of the Court defined by the law.

Veillez indiquer la source pour les réponses aux questions 45 et 48:

3. 1. 2. Juges, personnels des tribunaux

49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents; si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer avec NA)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 2506

Commentaire :

Defined by decision of National Assembly.

50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:

	Nombre
donnée brute	
si possible, donnée en équivalent temps plein	

51) Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation de la réponse à la question 50 ci-dessus:

Such a system does not exist in Serbia.

52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Oui	Nombre
Avez vous dans votre système des catégories de juges non professionnels ?	No	

Commentaire :

There are no non-professional judges in Serbia

53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

Oui

Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

First- and second-instance civil and criminal cases, cases before commercial courts

54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?

3100

55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 9602

Commentaire :

This is regulated by internal court rules approved by the Ministry of Justice

56) Si possible, veuillez distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

- personnels non juge (Rechtspfleger ou organes équivalents), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1007
- personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	3847
- personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1307
- personnels techniques	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	3628

Commentaire :

This is regulated by the HR Plan for 2008.

57) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou fonction équivalente), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

They assist judges in preparing case files, drafting court decisions etc.

3. 1. 3. Procureurs

58) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA).

Nombre . 689

Commentaire :

The number is defined by a Decision on the Number of Deputy Public Prosecutors.

59) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Should a prosecutor decide to drop criminal charges, the victim can then press charges before a competent court

60) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents) Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA)

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre



950

Commentaire :

Regulated by the HR Plan for 2008.

3. 1. 4. Budget des tribunaux et nouvelles technologies

61) Qui est responsable du budget du tribunal ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Oui	Oui	Oui	Non
Directeur administratif du tribunal	Non	Non	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Oui	Oui

62) Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

63) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Traitement de texte	Oui	Non	Non	Non
Base de données électronique pour la jurisprudence	Non	Oui	Non	Non
Dossiers				

électroniques	Non	Non	Oui	Non
E-mail	Non	Non	Non	Non
Connexion internet	Non	Non	Oui	Non

64) Pour l'administration et gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Enregistrement des affaires	Non	Non	Oui	Non
Système d'information sur la gestion du tribunal	Non	Non	Oui	Non
Système d'information financière	Oui	Non	Non	Non

65) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Formulaire électronique	Non	Non	Non	Non
Site internet spécifique	Non	Oui	Non	Non
Autres moyens de communication électronique	Non	Oui	Non	Non

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

The Republican Statistical Office collects some data on the work of courts, as does the Ministry of Justice, in accordance with the Law on the Management of Courts (eg. data on the functioning of courts, court administration, IT systems etc.).

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

3. 2. Suivi et évaluation

3. 2. 1. Suivi et évaluation

67) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?

- Oui
 Non

68) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:

- le nombre de nouvelles affaires ?
- le nombre de décisions rendues ?
- le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
- la durée des procédures (délais)?
- autre ?

Veillez préciser :

Following consultations with the President of the Supreme Court, the Minister of Justice adopts the Court Rules of Procedure, which regulate the running of courts, collecting statistical data, reportng on the work of courts and court staff and similar.

69) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?

- Oui
- Non

Veillez préciser :

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance (si non, veuillez passer à la question 72):

- Oui
- Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice :

- nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- affaires terminées
- affaires pendantes et stocks d'affaires
- productivité des juges et des personnels des tribunaux
- pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
- exécution des décisions pénales
- satisfaction du personnel des tribunaux
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
- coûts des procédures judiciaires
- autre

Veillez préciser :

This is regulated by the Court Rules of Procedure, which also prescribe separate forms for the collection of such data on a quarterly, six-month, nine-month, annual and triennial basis

72) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge? (si non, veuillez passer à la question 74)?

- Oui
 Non

73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
 Autre

Si autre, veuillez préciser :

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

- Oui
 Non

75) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
 autre

Si autre, veuillez préciser :

76) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :**77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performance des tribunaux :**

- Conseil Supérieur de la Magistrature
 Ministère de la justice
 organe d'inspection
 Cour Suprême ?
 organe d'audit extérieur ?
 autre

Si autre, veuillez préciser :

78) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?

- Oui
 Non

80) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

81) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

82) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?

- Oui
 Non

Veuillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation):

83) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux**

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Principes généraux

84) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience (jugements par défaut)? Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

NA

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

- Oui
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

Six such demands were granted by the Supreme Court of Serbia in 2008, In 2008, 76 such demands were granted by the High Commercial Court, four of which at the request of the trial judge.

86) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence. Si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer (NA).

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	1			1
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)		15	6	
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	15			

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

Veuillez préciser:

It is stipulated by law which cases will be reviewed urgently by the Supreme Court. Bankruptcy cases and executions are dealt with urgently by the High Commercial Court, as well as cases to which the Law on Holding Companies pertains.

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
- en matière pénale (petites infractions) ?
- en matière administrative ?

Veillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

In the case of the Supreme Court of Serbia, such procedures are regulated by the Law on Civil Proceedings, Law on Criminal Proceedings and Law on Administrative Proceedings.

In the case of the High Commercial Court, these involve small claims cases and cases defined by relevant provisions of the Law on Civil Proceedings

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

There are no such provisions in the law, but they are consulted about the scheduling of hearings

4. 2. 2. Affaires pénales, civiles, et administratives

90) Nombre total d'affaires en 1ère instance (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives	565717	918108	1108702	324632
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	148295	191862	222818	1398556
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*	11904	184649	193355	10417
3 Affaires relatives à l'exécution	348089	519225	512092	407884
4 Affaires relatives au registre foncier**	39512	11411	175202	51225
5 Affaires relatives au registre du commerce**	9	23	28	4
6 Affaires administratives*	17908	10938	5207	15246
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales	53901	60447	66348	56393

(8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)	4592	6049	6360	5024
9 Petites infractions	49309	54398	59988	51369

91) Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales - définition des petites infractions et des infractions graves):

The data relate to the High Commercial Court, Municipal and District Courts.

92) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

*** Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**** le cas échéant**

Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 91.

Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales et, si possible les taux d'appel pour certaines catégories d'affaires):

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (contentieuses et non contentieuses)	31868	81353	84742	39711
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives				
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)				
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions	2415	19310	24758	2472

Commentaire :

93) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

*** Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**** le cas échéant**

Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 88.

Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales, ainsi que les possibles limitations des recours devant la plus haute juridiction):

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives				
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	3555	8891	8775	3671
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution				
4 Affaires relatives au registre foncier**				
5 Affaires relatives au registre du commerce**				
6 Affaires administratives	16412	10935	11719	15241
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	2044	9720	9555	2209
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

Commentaire :

94) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2008	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Divorces contentieux	NA	NA	NA	NA
Licenciements	35125	46535	54667	32174
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA

95) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal), nombre d'affaires pendantes de plus de 3 ans et % d'affaires ayant fait l'objet d'un appel: veuillez compléter le tableau Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	% des décisions ayant	% d'affaires pendantes	1ère instance (durée	2ème instance (durée	Total de la procédure

	fait l'objet d'un appel	de plus de 3 ans	moyenne)	moyenne)	(moyenne durée totale)
Divorces contentieux	NA	NA	NA	NA	
Licenciements	NA	NA	NA	NA	
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA	
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA	

Commentaire :

96) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux):

97) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.

98) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veuillez préciser :

According to Article 236 of the Law on the Criminal Proceedings, the prosecution can put criminal charges on hold if they involve criminal offences carrying a sentence of up to 3 years of imprisonment or a fine, providing that the suspect accepts one of the measures prescribed by the law. Once the measures are carried through, the prosecution drops the charges. In the closing statement, the prosecution can require a suspended sentence, which the court does not necessarily have to accept. Pursuant to Article 46 of the Law on Criminal Proceedings, the prosecution can seek extraordinary legal remedies against final court decisions. Requests for examining the rulings on the point of law can only be lodged by the Republican Prosecutor.

99) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

The Republican Prosecutor can seek review on the point of law only in cases stipulated by the laws on civil and administrative proceedings

100) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus, et préciser notamment si les données indiquées incluent ou non le contentieux en matière de code de la route:

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	126750	NAP	23583	NA	NA	61534

Commentaire :

The first column lists criminal cases against identified offenders; the number of such cases against unidentified offenders in 2008 was 45074. It is for the police to search for perpetrators of criminal offences and establish their identities. Under Article 237 of the Law on Criminal Proceedings, the prosecution has the right to drop criminal charges, but there are no statistical data on such cases. The same goes with the application of Article 236, where prosecution can order the offender to meet his/her obligations under the law and, once the obligations are met, the criminal charges are dropped. The current Law on Criminal Proceedings does not contain a provision on plea bargaining. The data listed above include charges for 11392 traffic offences

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

A comprehensive reform of the judiciary is under way in Serbia – adoption of new laws for restructuring the court and prosecutorial networks, amending the current legislation, adopting a new set of criminal laws (Law on Criminal Proceedings, Criminal Law, Law on Мутуал Ассистанце in Criminal Matters, Law on Criminal Liability of Legal Persons, Law on Confiscation of Proceeds from Crime etc.).

Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 90 à 95 et 100:

The Law on Criminal Proceedings (Official Gazette of the FRY, no. 70/01) and Annual Report on Activities of Public Prosecutors Aimed at Curbing Crime and Protecting the Constitutional and Legal Order in 2008.

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Désignation et formation

5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

101) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

Judges are elected by the National Assembly at the proposal of the High Council of the Judiciary. Starting April 2010, judges will be elected for permanent tenure by the High Judicial Council. The same body proposes nominees to the National Assembly for first-time judicial appointments

102) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges?
- une instance composée seulement de non juges?
- une instance composée de juges et de non juges?

103) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges

104) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

Rules on the Criteria and Standards for the Evaluation of Professional Knowledge, Skills and Dignity of Candidates for Judicial Posts

105) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

Judges are elected by the National Assembly at the proposal of the High Council of the Judiciary. Starting April 2010, Deputy Public Prosecutors for permanent tenure will be elected by the State Prosecutorial Council. The same body proposes to the National Assembly the nominees for the first-time election to the office of Deputy Public Prosecutor, whose tenure is three years.

The State Prosecutorial Council nominates candidates for the office of Republican Prosecutor and public prosecutors; the list is sent to Government for verification and then relayed to Parliament for election. Public prosecutors are elected for a period of 6 years. After the expiration of his/her mandate, a public prosecutor can be re-elected to the same office.

106) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?
- une instance composée seulement de non procureurs?
- une instance composée de procureurs et de non procureurs?

107) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs

108) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser.

Rules on the Criteria and Standards for the Evaluation of Professional Knowledge, Skills and Dignity of Candidates for Prosecutorial Posts

109) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?

- Oui
- Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

3 years, starting from 2010

110) Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges? Si oui, quelle en est la durée?

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les juges		

111) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs?

- Oui

Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

112) Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs? Si oui, quelle en est la durée?

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les procureurs		

113) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges/procureurs, qu'elle est la durée du mandat ? Est-il renouvelable?

Veillez préciser la durée

pour les juges?

Oui

pour les procureurs

Oui

6yrs

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

5. 1. 2. Formation

114) Nature de la formation des juges. Est-elle obligatoire ?

Formation initiale

Formation continue générale

Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)

Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)

Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

115) Fréquence de la formation des juges

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Non	Non	Oui
Formation continue générale	Non	Non	Oui
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Non	Non	Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion	Oui	Non	Non

(ex. présidence d'un tribunal)			
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Non	Oui

116) Nature de la formation des procureurs. Est-elle obligatoire ?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

117) Fréquence de la formation des procureurs

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Non	Non	Non
Formation continue générale	Non	Non	Oui
Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)	Oui	Non	Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)	Non	Non	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Non	Oui

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour**
- **les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

The Judicial Centre for the training of judges and public prosecutors organizes continuing training on the basis of annual programs developed by the Working Groups for civil law, criminal law, commercial law, human rights and administrative law. Attendance at training seminars is not mandatory, except when required by law (eg. the Law on Juvenile Offenders, Family Law). By the end of 2009, the Judicial Training Centre should be transformed into a Judicial Academy, on the basis of the Law on the Judicial Academy which is part of the judicial reform package. Initial training for judges and prosecutors will last two years and the first courses should start in 2010. Continuing training can be mandatory or voluntary. As a general rule, it will be voluntary, except when otherwise stipulated by the law or a decision of the High Judicial Council and the State Prosecutorial Council.

5. 2. Exercice de la profession

5. 2. 1. Salaires

118) Salaires des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessous:

	Salaire annuel brut (€)	Salaire annuel net (€)
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	17480	10393
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	33371	19840
Procureur au début de sa carrière	17480	10393
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	27809	16533

Commentaire :

119) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Oui	Oui

120) Si autre avantage financier, veuillez préciser:

By a decision of the High Judicial Council, judges of the Supreme Court, with the exception of organized crime judges, receive a 20% bonus on their salaries.

121) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Non	Non
Recherche et publication	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

122) Si autre fonction, veuillez préciser :

123) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Non	Non
Recherche et publication	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

124) Si autre fonction, veuillez préciser :

125) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 118:

5. 2. 2. Procédures disciplinaires

126) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veuillez préciser:

127) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ? Veuillez préciser:

Grand Personnel Chamber

128) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)		
1. Faute déontologique		
2. Insuffisance professionnelle		
3. Délit pénal		
4. Autre		

Commentaire :

129) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)		
1. Réprimande		
2. Suspension		
3. Révocation		
4. Amende		
5. Diminution de salaire temporaire		
6. Rétrogradation de poste		
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement		
8. Démission		
9. Autre		

Commentaire :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession

6. 1. 1. Profession

130) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA).

131) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ? Si non, veuillez aller à la question 133

- Oui
 Non
 Non applicable

132) Nombre de conseillers juridiques. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)

133) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice? (plusieurs options sont possibles)

- Affaires civiles*
 Affaires pénales* - Défendeur
 Affaires pénales* - Victime
 Affaires administratives*

*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

134) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

Veuillez préciser :

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 130 et 132:

6. 1. 2. Formation

135) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la

profession d'avocat ?

- Oui
 Non

136) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- Oui
 Non

137) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

6. 1. 3. Honoraires

138) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?

- Oui
 Non

Veuillez apporter toute précision permettant d'interpréter la réponse ci-dessus

The fees, approved by the Managing Board of the Bar Association of Serbia, are publicly accessible

139) Les honoraires des avocats sont-ils

- réglementés par la loi ?
 réglementés par le Barreau ?
 librement négociés ?

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

6. 2. Evaluation

6. 2. 1. Plaintes et sanctions

140) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- Oui
 Non

141) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
 le législateur ?
 autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):

There is an idea to introduce certain quality standards, but it is still in its initial stage. According to this proposal, the standards should be developed by the Bar Association.

142) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant

- la prestation de l'avocat ?
 le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

Complaints concerning the performance of lawyers are submitted to the Disciplinary Board of the Regional Bar Association of which the lawyer in question is a member.

143) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires

- le juge ?
 le ministère de la justice ?
 une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

The Disciplinary Board of the Bar Association is responsible for disciplinary procedure

144) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Faute déontologique	Insuffisance professionnelle	Délit pénal	Autre
Nombre annuel	NAP			

Commentaire :

145) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Réprimande	Suspension	Révocation	Amende	Autre
Nombre annuel	NAP				

Commentaire :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

7. 1. 1. Médiation

146) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 151

- Oui
 Non

147) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation

	Possibilité de médiation privée proposée par le juge ou médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

148) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

149) Nombre de médiateurs accrédités. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)

NA

150) Veuillez indiquer le nombre total de procédures de médiation par catégories d'affaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

- les affaires civiles ? Oui
- les affaires familiales ? Oui
- les affaires administratives ? NAP
- les affaires de licenciements ? NAP
- les affaires pénales ? NAP

Veuillez indiquer la source pour la réponse à la question 150 :

Since the Mediation Centre became operational on 1 March 2007, a total of 423 cases were resolved through mediation.

7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

151) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives au règlement des litiges (par ex. arbitrage, conciliation) ? Veuillez préciser:

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

152) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution? Si non, veuillez aller à la question 154

- Oui
 Non

153) Nombre d'agents d'exécution . Si la donnée n'est pas disponible, veuillez l'indiquer (NA).

31

154) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

Judicial officers are employed in courts which are directly responsible for enforcements. Their role and powers are defined by the Law on the Enforcement Procedure.

155) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- Oui
 Non
 Non applicable

156) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
 une instance régionale ?
 une instance locale ?
 non applicable

157) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?

- Oui
 Non
 Non applicable

158) Les frais d'exécution sont-ils :

- réglementés par la loi ?
- librement négociés ?
- non applicable

Veillez indiquer la source de la réponse à la question 153:

According to data from the Administrative Offices of the 4th Municipal Court in Belgrade and Commercial Court in Belgrade.

8. 1. 2. Supervision**159) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui
- Non
- Non applicable

160) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
- le juge ?
- le ministère de la justice ?
- le procureur ?
- autre ?

Veillez préciser :

The trial judge controls the work of enforcement officers in his/her cases. The head of judicial officers (who by position is the head of the court registry, organizes and supervises their work. The president of the court in question evaluates their performance outputs.

161) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
- Non
- Non applicable

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

162) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette

exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

163) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

8. 1. 3. Plaintes et sanctions**164) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?**

Veillez n'en indiquer que 3 au maximum

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Veillez préciser:

- non-execution is a problem, but it primarily depends on the situation concerning each case (eg. there is no money on the debtor's accounts, there are no other assets etc.)
- undue length of enforcement, because of the problem listed above and because the number of judicial enforcement officials is not sufficient

165) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Work is under way to amend the Law on the Enforcement Procedure, to include private bailiffs and to introduce new solutions to accelerate enforcements.

166) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?

pour les affaires administratives ?

167) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :

- entre 1 et 5 jours
 entre 6 et 10 jours
 entre 11 et 30 jours
 plus

Veillez préciser

168) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Nombre total de procédures disciplinaires initiées	<input type="checkbox"/> nombre :	
pour faute déontologique	<input type="checkbox"/> nombre :	
pour insuffisance professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> oui, nombre :	1
pour délit pénal	<input type="checkbox"/> nombre :	
Autre	<input type="checkbox"/> nombre :	

169) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Nombre total de sanctions	<input type="checkbox"/> nombre :	
Réprimande	<input type="checkbox"/> nombre :	
Suspension	<input type="checkbox"/> nombre :	
Révocation	<input type="checkbox"/> nombre :	1
Amende	<input type="checkbox"/> nombre :	
Autre	<input type="checkbox"/> nombre :	

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 167, 168 et 169 :

4th Municipal Court in Belgrade and Commercial Court in Belgrade, for question 164
 4th Municipal Court in Belgrade, for questions 165 and 166.

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Fonctionnement

170) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).
Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur) :

Court Presidents have initiating and control functions in this respect.

171) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

3rd Municipal Court in Belgrade

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

9. Notaires

9. 1. Statut

9. 1. 1. Fonctionnement

172) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 177

- Oui
 Non

173) Les notaires ont-ils un statut (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

- | | |
|--|---------------------------------|
| privé (sans contrôle par une autorité publique)? | <input type="checkbox"/> nombre |
| de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics? | <input type="checkbox"/> nombre |
| public? | <input type="checkbox"/> nombre |
| autre ? | <input type="checkbox"/> nombre |

Commentaire :

174) Le notaire exerce-t-il une fonction :

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Veuillez préciser :

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 173

9. 1. 2. Supervision

175) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
 Non

176) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires:

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?

le procureur ?

autre ?

non applicable

Veillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

10. Interprètes judiciaires

10. 1. fonction

10. 1. 1. Statut

177) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- Oui
 Non

178) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée?

- Oui
 Non

179) Nombre d'interprètes judiciaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations

2300

180) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

181) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires?

- Oui
 Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus (notamment: si non, quelle est l'instance chargée de sélectionner les interprètes?):

In consultation with second-instance courts, the Minister of Justice decides which languages are required and announces the competition for court translators/interpreters/

The Minister of Justice makes the final selection from among the received applications.

11. Fonctionnement de la justice

11. 1. Réformes envisagées

11. 1. 1. Réformes

182) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. Veuillez préciser:

Changes in the legislative framework

Acknowledging the need for analysis and needs assessment as the basis of every law, the Ministry of Justice has carried a thorough research and conducted a number of analyses of the current situation and problems in the judiciary. The standard practice for drafting legislation requires that expert groups, consisting of judges, prosecutors and renowned members of the legal profession, produce the first draft within a set deadline. Such drafts are then submitted for opinion and analysis to relevant institutions, legal experts and the Council of Europe. Before submitting the final draft to the Government for approval, the draft is subjected to round table discussions and public debate, after which the Ministry of Justice produces the final draft version. From July 2008 to July 2009, the Ministry of Justice proposed 28 draft laws, 22 of which were endorsed by the National Assembly.

The following legislation was adopted:

- Anti-Corruption Laws
- Law on the Anti-Corruption Agency
- Law on Amendments to the Law on the Financing of Political Parties
- Law on the Seizure of Proceeds of Crime
- Law on Criminal Responsibility of Legal Persons

Protection of Personal Data

- Law on the Protection of Personal Data
- Law on the Ratification of the Second Protocol to the Convention on the Protection of Individuals with Regard to Automated Processing of Personal Data, regarding supervisory bodies and transborder data flow

Package related to the judiciary

- Law on High Judicial Council
- Law on State Prosecutorial Council
- Law on Judges
- Law on Prosecutors
- Law on the Court System
- Law on the Seats and Areas of Jurisdiction of Courts and Prosecutorial Offices
- Amendments to the Misdemeanor Law

Other legislation, including the laws on verification of Council of Europe conventions

- Law on the amendments to the Law on Court Fees
- Law on Mutual Assistance in Criminal Matters
- Law on Amendments to the Law on Criminal Proceedings
- Law on the Ratification of the Convention on Cybercrime
- Law on the Ratification of the CoE Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism
- Law on the Ratification of the Additional Protocol to the Cybercrime Convention concerning the criminalization of acts of a racist and xenophobic nature committed through computer
- Law on the Ratification of the CoE Convention on Action against Trafficking in Human Beings
- Law on the Ratification of the CoE Convention on the Prevention of Terrorism
- Law on the Ratification of the Protocol amending the CoE Convention on the Prevention of Terrorism

The anti-corruption laws, which were among the prerequisites for visa liberalization, were

adopted in the National Assembly on 23 October 2008. They include the Law on the Anti-Corruption Agency, the Law on the Amendments to the Law on the Financing of Political Parties, the Law on the Seizure and Confiscation of Proceeds of Crime and the Law on Criminal Responsibility of Legal Persons.

We place particular emphasis on the Law on the Anti-Corruption Agency, which provides for the setting up of the Agency as an autonomous and independent state body. The Agency's prime role is to enforce the National Anti-Corruption Strategy and Action Plan. Under the Law on the Anti-Corruption Agency, its bodies are the Board and the Director. Members of the Board were elected on 18 March 2009 in the National Assembly. The Constituent Session of the Agency's Board was held on 15 April 2009, after which the Board adopted its Rules of Procedure and announced the competition for the post of Director. Mrs Zorana Markovic was appointed Director of the Agency on 3 July 2009.

Pursuant to the National Anti-Corruption Strategy, the Law on the Amendments to the Law on the Financing of Political Parties prescribes the transfer of powers related to the financing of political parties from the Republican Electoral Commission and the National Assembly's Finances Committee to the Anti-Corruption Agency.

The Law on the Seizure and Confiscation of Proceeds of Crime is aimed at improving the efficiency of government bodies in curbing and preventing all forms of organized crime and corruption. The Law envisages the setting up of the Directorate for the Management of Confiscated Property within the Ministry of Justice. The Ministry has set aside the premises and storage facilities for the Directorate. After the Government appointed the Director and adopted internal rules and organigram of the Directorate in February 2009, the Directorate became operational on 1 March 2009. A special unit within the Ministry of the Interior has also been formed for the same purpose.

The Law on Criminal Liability of Legal Entities, which is in full compliance with related international standards (UN and CoE conventions), governs the criteria for the liability of legal persons for criminal offences envisaged in the Criminal Law and other related regulations. Considerable progress has been made in the area of protection of personal data by adopting regulations which are in full conformity with international standards and which regulate with great precision all relevant issues. The Law on the Protection of Personal Data and the Law on the Ratification of the Additional Protocol to the Convention on the Protection of Individuals with Regard to Automated Processing of Personal Data regarding supervisory bodies and transborder data flow were adopted in the National Assembly on 23 October 2008. We wish to emphasize here that during the parliamentary debate on the proposed legislation, the government accepted amendments proposed by the Ombudsman on the draft Law on the Protection of Personal Data, according to which the Commissioner for Access to Public Information, as an autonomous and independent state organ, is given control powers over its implementation.

What undoubtedly stands apart as the biggest achievement of the Ministry of Justice was the adoption of the set of judicial laws in the National Assembly on 22 December 2008. The following laws were adopted on that occasion: the Law on the High Judicial Council, the Law on the State Prosecutorial Council, the Law on Judges, the Law on Prosecutors, the Law on the Court System, the Law on the Seats and Areas of Jurisdiction of Courts and Prosecutorial Offices, and Amendments to the Misdemeanor Law. It is important to note that professional circles and associations, the Supreme Court of Serbia, the Office of the Republican Prosecutor, other members of the judiciary and distinguished members of the legal professions had been involved in the drafting of the said legislation and that their opinions and suggestions had been largely incorporated in the final version of the legislation.

The National Assembly's adoption of the Law on Mutual Assistance in Criminal Matters and the ratification of several CoE Conventions on 18 March 2009 was significant for visa liberalization and consolidation of the legislative framework for the fight against organized crime.

The following draft laws have been submitted to parliament for approval:

- Draft Law on the Amendments to the Law on the Organization and Competences of State Organs in the Fight Against Organized Crime
- Draft Law on the Amendments to the Law on the Execution of Penal Sanctions
- Draft Law on the Execution of Prison Sentences for Organized Crime Cases
- Draft Law on Cooperation with ICJ
- Draft Law on the Amendments to the Law on Criminal Proceedings
- Draft Law on the Amendments to the Criminal Law

The Ministry of Justice devoted special attention to the reform of juvenile delinquency legislation and its harmonisation with the relevant international standards protecting the right of the child. For that purpose, the Government adopted the General Protocol for the Protection of Children

Against Abuse and Neglect and is soon to sign the Special Protocol on the Role of Judicial Bodies in the Protection of Children Against Abuse and Neglect, which devotes special attention to the way children should be treated in court proceedings. It is also very particular about the protection of children's rights and the need for swift action by all relevant institutions, protection of privacy and prevention of additional victimisation of children, as well as on ensuring that they participate in the proceedings accordingly.

Another important initiative in the reform of the juvenile legislation is a proposal to the Supreme Court of Serbia to set up a Committee for the Monitoring and Enhancement of Criminal Proceedings Against Juveniles and Execution of Criminal Sanctions Against Juvenile Offenders. This Committee should then propose to the Ministry of Justice and the Supreme Court different initiatives and recommendations how to best ensure protection of juveniles in line with international standards.

Structural Changes in the Judiciary and Innovation Programs

Taking into account that Serbia's judiciary laws proved to be inefficient and inappropriate, which resulted in a slow and inefficient judicial system which was not in line with the needs of modern society and the standards of the rule of law, legal certainty and respect for human rights, the Ministry of Justice launched a comprehensive reform of the judiciary in order to put onto rails an independent, transparent, responsible and efficient judicial system in full compliance with the highest EU standards.

At present, the Ministry of Justice is very active in pursuing the biggest reform of the judiciary in the past fifty years. The first step was the adoption of a set of judicial laws in the National Assembly of the Republic of Serbia on 22 December 2008.

The new laws provided for a completely new judicial network, new institutions as guarantors of independence of the judiciary and new mechanisms to enable the system to function in a more efficient way. Their adoption was exceptionally important for the reform of the judiciary primarily because they provided for the creation of new judicial institutions (eg. Supreme Court of Cassation, Appellate Courts, Administrative Court) which will considerably improve efficiency of the system and alleviate the burden on the existing court network. The same applies to the creation of the High Judicial Council and the State Prosecutorial Council and their Administrative Offices (the Administrative Offices will assist the two institutions in their day-to-day operations and enable it to successfully exercise their powers). The new laws also provide for an independent judicial budget and the development of clear and measurable criteria for the election, promotion, disciplinary procedures and dismissal of judges and prosecutors, that will serve as guidelines for the High Judicial Council and the State Prosecutorial Council for the evaluation of the work of judges and prosecutors. Professional associations, other members of the judiciary and eminent legal experts have all been involved in the drafting of the judicial legislation, and their opinions and suggestions have been largely taken into account when the final versions of the laws were drafted.

The new laws provide for the complete restructuring of the court network. Citizens will continue to have access to courts on the same locations where they were previously situated, but the whole system will be more efficient, impartial and objective. The 138 municipal laws are now reorganized into 34 basic courts, with different departments. It is also planned that some basic courts will specialize in a certain type of cases, in order to increase efficiency and improve the quality of court decisions. There are also changes in the jurisdiction and structure of the court network. The highest court in the Republic of Serbia is now the Supreme Court of Cassation. Courts of general jurisdiction now include basic courts, high courts and appellate courts.

Specialized jurisdiction courts include commercial courts, the Commercial Appellate Court, misdemeanor courts, High Misdemeanor Court and Administrative Court. Appellate Courts will now decide on the appeals against the decisions of basic and high courts.

The High Judicial Council is the guarantor of independent work of courts and judges. That body independently and autonomously decides how the allocations from the budget for the judiciary shall be distributed. It also develops the criteria for the election of judges, it is in charge of the election and dismissal of judges, their promotion, accountability, level of salaries, end of tenure, nomination of candidates to the National Assembly for first-time judicial appointment, nomination of candidates to the National Assembly of the President of the Supreme Court of Cassation, court presidents etc. Members of the High Judicial Council from the rank of judges are elected by judges themselves. In the case of the first composition of the High Judicial Council, this was done by the High Council of the Judiciary as the most relevant judicial body. The elected members of the High Judicial Council from the ranks of judges will be chosen at general elections under the rules set by the law.

The status of judges, their independence, autonomy and impartiality – all in line with European

standards – are regulated by law. Appointments, dismissals, permanent tenure, the right to form associations and the duty to work professionally and conscientiously to meet the reasonable time standard are also regulated by law. An important novelty is that the evaluation of the work of judges will now be done by judges themselves. The assessment will be the basis for promotion, dismissal and participation in mandatory training. Another important novelty concerns disciplinary responsibility for judges. The law prescribes with great precision what is considered a disciplinary offence, what disciplinary procedure shall be applied and which bodies are in charge of starting and conducting the disciplinary procedure. Under the new law, the High Judicial Council will be in charge of disciplinary proceedings.

The new legislation fully complies with the relevant provisions of the Constitution of the Republic of Serbia and the Constitutional Law on the Implementation of the Constitution, which sets out that there will be a general election for all judicial posts. Given the current situation in Serbia, it was obviously the only way to achieve the badly needed overhaul of the judicial system. The general election is also based on the fact that under the new judicial laws a completely new network of courts will be set up, including the courts which did not exist previously – the Supreme Court of Cassation, and appellate and administrative courts. In addition, the election procedure for judicial posts is now regulated in a completely new way. In accordance with the law, the High Judicial Council developed criteria and standards for the election of judges and court presidents, with the support of the European Commission project Support to the Implementation of the National Strategy for the Reform of the Judiciary. A working group was established in December 2008 to develop clear and objective criteria for the election of judges and court presidents in order to provide firm guarantees for the independence of the judiciary. The ten renowned members of the working group are headed by Dr Zoran Ivosevic, retired judge of the Supreme Court, professor at the Union Law Faculty in Belgrade, and the founder and first president of the Association of Judges of Serbia.

The working group met regularly to analyse and further develop the proposed criteria, whose final version was completed in February 2009.

The criteria for the election of judges and court presidents were sent for opinion to the Venice Commission on 19 March 2009. The Commission adopted its opinion at a plenary session held on 13 July 2009 and relayed it to the working group set by the High Judicial Council. The working group used the opinion of the Venice Commission as the guidance in formulating the final version of the Criteria.

The set of laws regulating the work of prosecutors have introduced the following novelties, with emphasis on their autonomy and responsibility:

As an autonomous body, the State Prosecutorial Council secures and guarantees the autonomy of Public Prosecutors and Deputy Public Prosecutors in their work. Provisions concerning the independent budget and other competences are similar to the ones contained in the Law on the High Judicial Council.

Under the new system, the State Prosecutorial Council participates in the election of public prosecutors and their evaluation for promotion. It also conducts disciplinary proceedings and the proceedings for establishing the grounds for the termination of office. The new laws also introduced the criteria for the evaluation of performance of public prosecutors, as a basis for promotion, dismissal and participation in mandatory training, as well as for starting disciplinary proceedings.

Another exceptionally important novelty, which ensures stability and autonomy for the profession, is that prosecutors who are not reelected will automatically be appointed to the posts of Deputy Prosecutors. This was a proposal of the Association of Prosecutors which the Ministry of Justice accepted. Under the previous law, if a prosecutor fails to be reelected, he/she would lose the job.

The Criteria and Standards for the evaluation of qualifications, competence and dignity of nominees for prosecutorial posts were also developed with the support of the European Commission Support Project to the Implementation of the National Judicial Reform Strategy. Similarly as in the case of judges, a working group was established in December 2008 to define clear and objective criteria for prosecutorial appointments and election. The working group consists of eight members, most of whom are prosecutors, but the academic community and the Association of Prosecutors are also represented. In February 2009, the draft text was sent to the Ministry of Justice and other relevant institutions, such as the Office of the Republican Prosecutor and the Association of Prosecutors of Serbia.

The criteria for prosecutors were sent to the Venice Commission on 19 March 2009 for its opinion and expertise. At its session held on 13 July 2009, the Venice Commission adopted the opinion and sent it to the Working Group, which then used it as a basis for drafting the final

version of the Criteria and Standards for the Evaluation of Qualifications, Competence and Dignity of Candidates for Prosecutorial Posts.

The organizational scheme of prosecutorial offices corresponds to the organizational scheme of courts. Accordingly, we now have basic, high and appellate prosecutorial offices, as well as offices of Special War Crimes Prosecutor and Special Prosecutor for Organized Crime.

We would like to emphasize that the High Judicial Council and the State Prosecutorial Council were formed on 30 March 2009.

The Ministry of Justice provided the necessary logistics for making the new judicial network operational as of 1 January 2010, above all the Supreme Court of Cassation, the Administrative Court and Appellate Courts, as well as the High Judicial Council and the State Prosecutorial Council.

Great attention was devoted to strengthening the security capacity of courts, in order to ensure adequate protection both for judicial staff and citizens. Concrete steps taken in that direction include:

- a significant increase in the capacity of court guard system;
- creating conditions for the recruitment of 750 court guards;
- training of court guards;
- purchase of new uniforms for court guards;
- improvement of security conditions and equipment;
- metal detector doors, x ray machines and hand metal detectors were introduced in courts;
- video surveillance systems were introduced in 10 district courts.

Within the USAID Project for the Reform of Commercial Courts Management Systems, automated case management systems were introduced in 16 commercial courts in the Republic of Serbia.

The system also provides for free internet access of citizens and parties to the proceedings, giving them search options for different cases according to the type of case and number, trial judge or name of the parties involved, the documentation in each case file and chronology of actions taken in each proceedings. The project was intended at modernizing the work of court management and creating favourable conditions for foreign and domestic investment. Since December 2008, the High Commercial Court supervises the work of all 16 commercial court electronically.

In addition, the Ministry of Justice has developed a Plan for the National Application of the Automated Case Management System once the new Law on the Court System comes into force. With the support of the World Bank, an invitation has been announced for filling in the post of consultant for the training of users of such programmes in general jurisdiction courts.